

Cote du document: EB 2007/90/R.7
Point de l'ordre du jour: 6
Date: 21 mars 2007
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrir pour que les ruraux pauvres
se libèrent de la pauvreté

Participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés

Propositions pour la République d'Haïti et rapport de situation sur la participation du FIDA à l'Initiative

Conseil d'administration — Quatre-vingt-dixième session
Rome, 17-18 avril 2007

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Brian Baldwin

Conseiller principal en gestion des opérations

Téléphone: +39 06 5459 2377

Courriel: b.baldwin@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

Téléphone: +39 06 5459 2374

Courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver un allègement de dette pour un nouveau pays (République d'Haïti) dans le cadre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, conformément à la recommandation figurant au paragraphe 20.

Participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés: Propositions pour la République d'Haïti et rapport de situation sur la participation du FIDA à l'Initiative

I. Introduction

1. Le présent rapport de situation pour 2006 a pour objet:
 - de prier le Conseil d'administration d'approuver un allègement de la dette d'un nouveau pays (République d'Haïti) dans le cadre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTTE);
 - d'inviter le Conseil d'administration à noter que le Président du FIDA a opéré, sur les ressources internes du FIDA, des transferts au Fonds fiduciaire d'un montant équivalant à 10 millions de USD; et
 - d'informer le Conseil d'administration sur l'état d'avancement de l'Initiative pour la réduction de la dette des PPTTE et sur la participation du FIDA à cette initiative.

II. Nouveau cas: la République d'Haïti

2. En novembre 2006, les conseils d'administration du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Association internationale de développement (IDA) sont convenus d'appuyer un ensemble de mesures de réduction de la dette de la République d'Haïti au titre de l'Initiative PPTTE renforcée. La tenue avec succès des élections présidentielle et parlementaire, en 2006, offre l'occasion d'effacer l'héritage des dernières décennies. Un gouvernement de coalition, au sein duquel siègent des ministres de différents partis politiques, a été constitué. Le gouvernement de coalition a recueilli l'approbation à peu près unanime du Parlement, faisant naître l'espoir d'un progrès vers la réalisation d'un ambitieux programme visant à améliorer l'accès aux services sociaux de base et la qualité de ces services, à moderniser l'état, à poursuivre et approfondir la réforme de la gouvernance, à lutter contre la corruption et à promouvoir les investissements du secteur privé.
3. L'instabilité politique et économique, la dégradation récurrente de la situation sur le plan de la sécurité, la faiblesse de la croissance et le niveau élevé des inégalités et de la pauvreté ont constitué, jusqu'à une date récente, les principaux défis à relever par Haïti. Les conflits et la violence politiques prolongés, l'alternance de périodes d'abondante aide extérieure suivies de périodes de retrait de l'appui économique, et les catastrophes naturelles ont eu des répercussions très négatives. Le revenu réel par habitant a diminué de 2% en moyenne chaque année, depuis 20 ans. Le schéma de développement socioéconomique d'Haïti a été caractérisé par des inégalités flagrantes dans l'accès aux actifs productifs et aux services publics, ce qui, combiné à la faiblesse de la croissance, s'est traduit par une pauvreté généralisée. Haïti est le plus pauvre des pays de la région Amérique latine et Caraïbes, avec un PIB par habitant d'environ 430 USD et une situation d'extrême pauvreté pour 58% de la population rurale (60% de la population totale vit dans les zones rurales). L'indice du développement humain établi par les Nations Unies plaçait, en 2005, Haïti au 153^e rang sur 177 pays. Environ 54% de la population d'Haïti vit en dessous de la ligne de pauvreté (un USD par jour) et 78% avec moins de 2 USD par jour (données de 2001).
4. Depuis le milieu de 2004, le redressement économique et social d'Haïti et son programme de réformes structurelles ont bénéficié de l'appui des bailleurs de fonds au titre du Cadre intérimaire de coopération présenté par le gouvernement de transition en juillet 2004 à la Conférence internationale des donateurs réunie à Washington, D.C. Au cours des deux années qui ont suivi, et jusqu'à la mise en

place d'un gouvernement élu, le programme macroéconomique des autorités a été appuyé par le programme d'aide d'urgence post-conflit du FMI. Après la liquidation des arriérés à l'égard de l'IDA (et du FIDA) au début de 2005, le gouvernement a également reçu un appui de l'IDA pour la mise en œuvre de réformes dans le domaine de la gouvernance économique. La Banque interaméricaine de développement, l'Union européenne et des bailleurs de fonds bilatéraux ont aussi apporté une importante aide financière et technique. Grâce à cet appui, Haïti a accompli des progrès sensibles vers le renforcement de la stabilité macroéconomique. L'économie s'est progressivement redressée après les turbulences politiques et les graves inondations de 2004. Selon les données les plus récentes, la croissance annuelle du PIB devrait passer de 1,8% au cours de l'exercice 2005 à 2,5% au cours de l'exercice 2006.

5. En dépit des progrès significatifs réalisés dans la mise en œuvre des réformes sur les plans macroéconomique, structurel et de la gouvernance, il demeurera très difficile d'engager Haïti sur la voie de la reprise économique. Une telle reprise exigera le rétablissement de la sécurité, mais une amélioration durable de la sécurité dépendra, à son tour, d'améliorations rapides et visibles des conditions de vie de la population haïtienne. Compte tenu des écarts profonds dans les indicateurs de développement, il est peu probable que Haïti atteigne d'ici 2015 l'ensemble de ses objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Si l'aide financière extérieure se poursuit (y compris sous la forme d'un allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale – IADM), Haïti pourrait atteindre certains des OMD, notamment l'OMD 2 (éducation primaire universelle) et l'OMD 6 (lutte contre le VIH/sida, la malaria et d'autres maladies), et progresser vers la réalisation des autres objectifs.
6. L'appui financier et technique de la communauté des bailleurs de fonds sera essentiel pour permettre au gouvernement de relever ces défis. Bien que les conditions actuelles en Haïti présentent des risques significatifs pour le progrès, un allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE contribuera à dégager un espace budgétaire pour les indispensables dépenses de lutte contre la pauvreté et encouragera les réformes de la gestion des dépenses publiques. Depuis le début de ses opérations en Haïti, en 1978, le FIDA a financé sept prêts, d'un montant total équivalant à 82,9 millions de USD. En décembre 2006, le Conseil d'administration a approuvé le Projet de développement de la petite irrigation, qui a pour objet d'exploiter au maximum les possibilités qu'offrent les petits réseaux d'irrigation afin de développer l'agriculture intensive, en accordant toute l'attention voulue aux technologies innovantes, à la sécurité foncière et à la gestion des ressources naturelles. Les deux opérations en cours, à savoir le projet d'intensification des cultures vivrières (Phase II) et le programme d'appui aux initiatives productives (PAIP) en milieu rural ont été affectées par la complexité du contexte de mise en œuvre et bénéficient maintenant d'un programme intensif de supervision et d'appui administratif.
7. Le document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) de septembre 2006 considère le développement et la modernisation du secteur agricole comme l'un des principaux piliers d'une croissance favorable aux pauvres, supposant, entre autres, un meilleur accès au crédit et aux intrants agricoles, la remise en état de l'infrastructure agricole, et notamment les installations d'irrigation et de stockage, et l'amélioration de la sécurité foncière. Le gouvernement a entamé l'élaboration d'un DSRP complet, en faisant fond sur le DSRP intérimaire dans le cadre d'un processus participatif. Il faudra élaborer à cet effet une stratégie détaillée de consultations auxquelles participeront des membres du Parlement, des organisations de la société civile, les parties prenantes concernées et la communauté des bailleurs de fonds, et qui ciblera les pauvres par le biais de réunions tenues dans les communes et les départements.

8. Le DRSP complet devrait i) présenter une stratégie détaillée à moyen terme et à long terme et un calendrier pour sa mise en œuvre; ii) mettre en place des mécanismes efficaces et des indicateurs faciles à suivre pour mesurer le progrès, y compris pour ce qui concerne les OMD; iii) affiner l'agenda des réformes structurelles, en proposant des stratégies sectorielles plus détaillées et ciblées; iv) définir avec précision les dépenses prioritaires dans le cadre d'un programme renforcé d'investissements du secteur public; et v) identifier les interventions susceptibles de renforcer le programme du secteur public et la capacité d'exécution des projets.
9. En septembre 2005 (année de référence), la valeur actuelle nette (VAN) de la dette d'Haïti (après application des mécanismes classiques d'allégement de la dette) était équivalente à 928,3 millions de USD, tandis que la VAN du ratio entre la dette et les exportations était de 176,7%. Au titre de l'Initiative renforcée, les pays peuvent obtenir une aide à condition que la VAN de leur dette extérieure soit supérieure à 150% de leurs recettes d'exportation. Pour atteindre cet objectif, tous les créanciers multilatéraux devraient appliquer une réduction de 15,1% de la VAN de leurs créances non éteintes en septembre 2005. Le total des allègements de dette consentis par l'ensemble des créanciers d'Haïti s'élèverait à environ 140,3 millions de USD en termes de VAN, montant qui serait réparti, sur la base d'un partage proportionnel de la charge, entre les créanciers bilatéraux et commerciaux (20,4 millions de USD) et les créanciers multilatéraux (120,0 millions de USD). Il est proposé que le FIDA contribue à l'allégement de la dette de la République d'Haïti à concurrence de 2,2 millions de DTS (3,1 millions de USD) en VAN de 2005.
10. Le gouvernement a l'intention d'utiliser les économies réalisées grâce à l'Initiative PPTTE pour financer des activités identifiées dans le DSRP intérimaire, qui seront intégrées au DSRP. Les ressources relativement limitées disponibles pour l'aide au titre de l'Initiative PPTTE seront essentiellement consacrées à des dépenses dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau et de l'environnement, tandis que d'autres ressources extérieures serviront à financer les activités dans d'autres domaines, comme les grands programmes d'infrastructure.
11. Haïti parviendra au point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTTE renforcée lorsque les conditions ci-après seront remplies: a) accord, par le biais d'un processus participatif, sur les déclencheurs généraux standard relatifs à la préparation d'un DSRP complet; maintien de la stabilité macroéconomique; définition du cadre macroéconomique à moyen terme; suivi des dépenses en rapport avec la pauvreté et alignement des dépenses prioritaires sur celles recensées dans le DSRP intérimaire et le DSRP final; et b) mise en place d'un cadre d'action spécifique et pouvant faire l'objet d'une surveillance continue, concernant la gestion des finances publiques et la gouvernance, la politique et l'administration fiscales, les secteurs sociaux et la gestion de la dette extérieure. L'analyse de sensibilité montre que la performance à l'exportation d'Haïti joue un rôle central dans le service de sa dette extérieure après l'aide au titre de l'Initiative PPTTE.

III. État de la mise en œuvre de l'Initiative PPTTE

12. À ce jour, 21 pays sont parvenus au point d'achèvement et neuf se trouvent au stade intermédiaire entre le point de décision et le point d'achèvement (voir tableau). Le rythme auquel les pays au stade intermédiaire sont parvenus à leur point d'achèvement s'est accéléré au cours des deux dernières années à mesure qu'ils progressaient dans la mise en œuvre de leurs programmes macroéconomiques et de leurs stratégies de réduction de la pauvreté. Depuis septembre 2005, le Cameroun, le Malawi, le Rwanda et la Sierra Leone ont tous atteint leur point d'achèvement et le Conseil d'administration du FIDA a approuvé des compléments d'allégement pour le Malawi et le Rwanda. Par ailleurs, la Gambie et Sao Tomé-et-Principe pourraient parvenir à leur point d'achèvement au cours du premier semestre de 2007, et des documents de point de décision pourraient être

prêts, d'abord pour le Kirghizistan au début 2007, puis pour la République centrafricaine.

A. Coût total pour le FIDA de l'Initiative pour la réduction de la dette des PPTE

13. Le coût total en VAN de la participation du Fonds à l'intégralité de l'Initiative PPTE est estimé actuellement à 306,9 millions de DTS (équivalent à environ 461,9 millions de USD), ce qui correspond à un coût nominal approximatif de **453,5 millions de DTS (soit environ 682,2 millions de USD)**.¹ Cette estimation devra sans doute être revue à la hausse du fait du retard pris par les pays pour parvenir aux points de décision et d'achèvement, de la dégradation de la conjoncture économique qui va exiger de nouveaux allègements aux points d'achèvement et du niveau toujours bas des taux d'actualisation. Le montant total des allègements de dette est estimé à 60,3 millions de USD pour 2007.

B. Engagements du FIDA à ce jour

14. À ce jour, le FIDA a consenti les allègements requis aux 29 PPTE (à l'exception d'Haïti, pour lequel l'approbation n'est pas encore intervenue) qui sont parvenus au point de décision. Ces engagements représentent au total 212,0 millions de DTS (319,1 millions de USD environ) en VAN, soit l'équivalent de **319,8 millions de DTS (480,9 millions de USD environ)** en termes nominaux.

C. Allègements de dette accordés

15. Jusqu'à présent, le FIDA a accordé au total 126,6 millions de USD d'allègements de dette aux 21 pays parvenus au point d'achèvement (encore que la Sierra Leone n'ait atteint le point d'achèvement qu'au mois de décembre, et qu'aucun versement n'ait encore été concrètement effectué).

États membres du FIDA participant à l'Initiative PPTE, par stade

<i>Pays au point d'achèvement (21)</i>	<i>Pays au point de décision (9)</i>	<i>Pays au point de pré-décision (10)</i>
Bénin	Burundi	République centrafricaine
Bolivie	Tchad	Comores
Burkina Faso	République du Congo	Côte d'Ivoire
Cameroun	République démocratique du Congo	Érythrée
Éthiopie	Gambie	Kirghizistan
Ghana	Guinée	Libéria
Guyana	Guinée-Bissau	Népal
Honduras	Haïti ^a	Somalie
Madagascar	Sao Tomé-et-Principe	Soudan
Malawi		Togo
Mali		
Mauritanie		
Mozambique		
Nicaragua		
Niger		
Rwanda		
Sénégal		
Sierra Leone		
Ouganda		
République-Unie de Tanzanie		
Zambie		

^a Sous réserve d'approbation par le Conseil d'administration à sa session d'avril 2007.

¹ Estimation de décembre 2006 aux taux de change en vigueur au 31 décembre 2006.

D. Financement des allègements de dette accordés par le FIDA

16. Le FIDA finance sa participation à l'Initiative PPTTE par le biais des contributions extérieures (versées soit directement au FIDA, soit par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire PPTTE administré par la Banque mondiale) et par ses propres ressources. Les contributions extérieures (versées ou promises) s'élèvent à environ 79,1 millions de USD (45% du total). Le financement sur les ressources propres du FIDA se monte à environ 70,0 millions de USD (42%), versés en deux transferts séparés approuvés par le Conseil d'administration en 1998 et 1999, ainsi qu'un transfert, effectué en 2002, d'un montant de 41,0 millions de USD, dont le Conseil d'administration a pris note. Le solde a été couvert par le produit des sommes placées sur le reliquat du Fonds fiduciaire PPTTE du FIDA.
17. Fin décembre 2006, le solde du Fonds fiduciaire PPTTE s'établit à 19,4 millions de USD. Compte tenu du montant estimatif des paiements à effectuer en 2007, **le Conseil d'administration est informé que le Président a opéré, sur les ressources internes du FIDA, des transferts au Fonds fiduciaire équivalent à 10 millions de USD en mars 2007.** Le premier transfert provenant du Fonds fiduciaire PPTTE administré par la Banque mondiale est prévu pour juin 2007.

IV. Point sur le Fonds fiduciaire PPTTE et sur les efforts déployés par le FIDA pour mobiliser des ressources

18. Afin d'atténuer l'impact des allègements de dette sur les ressources que le FIDA peut engager pour l'octroi de nouveaux prêts et dons, les États membres ont apporté leur appui aux démarches entreprises pour permettre au Fonds d'obtenir formellement accès au Fonds fiduciaire PPTTE administré par la Banque mondiale. Cet accès a été approuvé lors de la réunion d'information et de financement PPTTE tenue à Washington le 19 novembre 2006. Il a été admis que cette prise en charge viendrait s'ajouter aux besoins de financement globaux du Fonds fiduciaire PPTTE, ce qui représentera pour le FIDA, selon les estimations, un financement supplémentaire des donateurs de l'ordre de 282,0 millions de USD. On estime à 493 millions de USD le déficit total de financement (en termes de pouvoir d'engagement nécessaire) du Fonds fiduciaire PPTTE, compte tenu des besoins de financement du FIDA et de la Banque africaine de développement. Une réunion d'annonces de contributions au Fonds fiduciaire devrait se tenir en avril ou en juin 2007.
19. Tout en accordant une attention prioritaire au financement adéquat du Fonds fiduciaire PPTTE, la direction continuera à encourager les États membres du FIDA à apporter directement au Fonds des ressources supplémentaires pour l'aider à financer sa participation à l'Initiative PPTTE.

V. Recommandations

20. Le Conseil d'administration est invité à:
- i) approuver la contribution proposée du FIDA à la réduction de la dette de la République d'Haïti à l'égard du Fonds au 31 décembre 2004 (voir le paragraphe 9) d'un montant de 2,2 millions de DTS en VAN de septembre 2005. Cet allègement sera accordé conformément aux dispositions de la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds, lorsque le Fonds monétaire international et la Banque mondiale auront déclaré au point d'achèvement que la République d'Haïti a satisfait aux conditions devant être remplies pour pouvoir bénéficier d'un allègement de dette au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, abaissera la valeur de la dette de la République d'Haïti à l'égard du FIDA par la réduction, jusqu'à concurrence de 100%, de ses obligations semestrielles au titre du service

de la dette à son égard (principal et commissions de service/intérêts), à mesure qu'elles deviennent exigibles après le point d'achèvement et jusqu'à concurrence du montant global de 2,2 millions de DTS en VAN de septembre 2005."

- ii) noter que le Président du FIDA a opéré, sur les ressources internes du FIDA, des transferts au Fonds fiduciaire d'un montant équivalant à 10,0 millions de USD; et
- iii) prendre note de l'état d'avancement de l'Initiative pour la réduction de la dette des PPTTE et de la participation du FIDA à ladite initiative.

